

SEANCE DU
16 MARS 2023

RAPPORT N° V-1
23SGADB0024

Nombre de conseillers en exercice :
25

Nombre de conseillers présents :
21

Date de convocation :
10 mars 2023

Date d'affichage :
17 mars 2023

OBJET:

Le Creusot - Barre Jaurès de l'ancien lycée Léon Blum - Travaux de curage résiduel, de désamiantage et déconstruction/démolition - Autorisation de signature d'un marché public à procédure adaptée

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote: 25

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 25

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- ayant donné pouvoir : 4
- n'ayant pas donné pouvoir : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 16 mars à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Château de la Verrerie (Salle à manger) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, vice-président.**

ETAIENT PRESENTS :

Mme Isabelle LOUIS - M. Jérémy PINTO - Mme Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - Mme Montserrat REYES - M. Philippe PIGEAU - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Yohann CASSIER - Mme Frédérique LEMOINE - M. Daniel MEUNIER - M. Jean-François JAUNET

VICE-PRESIDENTS

Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Sébastien GANE - M. Jean-Paul LUARD - M. Roger BURTIN - M. Bernard FREDON - M. Gérard GRONFIER -

CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. DURAND (pouvoir à Mme COUILLEROT)
M. FRIZOT (pouvoir à Mme LEMOINE)
M. GOMET (pouvoir à Mme PICARD)
Mme FALLOURD (pouvoir à M. LUARD)

SECRETARE DE SEANCE :

M .Jean-Paul LUARD



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 6 octobre 2022, devenue exécutoire le 8 octobre 2022, lui attribuant notamment la compétence en matière d'autorisation de signature des pièces de marchés publics dont le montant est compris entre 90 000 € et 2 299 999 € HT,

Vu les articles L 2120-1-2°, L 2123-1-1°, R 2123-1-1° du Code de la commande publique relatifs à la passation des marchés à procédure adaptée,

Le rapporteur expose :

« Le lycée Léon Blum est composé de deux ensembles définis en tant que site Lavoisier et site Jaurès.

Ces différents sites sont la propriété de la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau (CUCM) et ont été mis à la disposition du conseil régional de Bourgogne Franche Comté (CRBFC). Pour donner suite à une volonté de regrouper toutes les activités sur le même site, une restructuration du site Lavoisier a été programmée par la Région et s'est achevée en septembre 2018.

De ce fait, l'ensemble du site Jean Jaurès situé boulevard Saint Quentin, objet de la présente décision, a été désaffecté et rendu à la Communauté Urbaine.

L'état général des immeubles situés au n° 2 du boulevard Saint-Quentin, a conduit la CUCM à programmer une démolition de la totalité de cet ensemble.

Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'étude ANTEA GROUP - 109 rue des Mercières 69140 Rillieux-la-Pape.

Une procédure adaptée a été lancée le 18 novembre 2022, à l'issue de laquelle l'offre du groupement DEMCY France Sud – Rhône-Alpes (mandataire) / DDM a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 730 663, 75 € HT, soit 876 796,50 € TTC.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer les pièces du marché.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré
DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer le marché à conclure avec le groupement DEMCY France Sud – Rhône-Alpes (mandataire) / DDM, domicilié ZI de la Silardière – Rue Jean Monnet 42500 LE CHAMBON-FEUGEROLLES pour un montant de 730 663, 75 € HT, soit 876 796,50 € TTC ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les lignes du budget principal.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 17 mars 2023
et publié, affiché ou notifié le 17 mars 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD

